

RÉSOLUTION DE LA F3SCT PORTANT SUR LE POINT 1 POUR INFORMATION : RAPPORT D'INSPECTION 2023 DE LA CISST 34 – F3SCT DU 26 SEPTEMBRE 2024

LES CONSTATS ET DEMANDES DE LA F3SCT

Sur les rapports 2023, le collège syndical prend acte des rapports présentés et des éléments à corriger pour la collectivité.

1-Sur le rapport ERM de Montpellier

- Beaucoup de manques au niveau des évaluations (ex vibration, risque chimique) et de protocoles, plans et dispositifs (plan de prévention spécifique à chaque chantier ; protocole de chargement/déchargement, plan de prévention annuel pour les petites interventions, dispositif d'alerte pour travailleur isolé (DATI)).
- Ces “outils” sont nécessaires pour l’accomplissement dans les meilleures conditions de l’ensemble des missions des agents.

Nous demandons la rédaction rapide du document unique pour cette unité avec son volet RPS (Risques psycho sociaux) et que la F3SCT soit tenue informée de ces corrections.

2-Sur le rapport MMR de Béziers

- Certains Items sont en “non conformes” avec des préconisations (travail isolé, formations, aération/ventilation, incendie ...).
- Présence de risques de RPS (*“Lors de la visite, les échanges avec les agents présents ont permis de relever certains facteurs de risques psychosociaux qu’il faudrait évaluer.”*)
- Trois difficultés sont mises en lumière : difficulté relationnelle externe, surcharge de travail et complexité de travail

Nous demandons à la Région de mettre au plus vite des mesures correctives.

Nous demandons la rédaction dans les meilleurs délais du document unique pour cette unité avec son volet évaluation des risques psycho-sociaux et que la F3SCT soit tenue informée de ces corrections.

3- Sur le rapport cellule de signalement.

- Des pistes d’améliorations sont proposées pour le traitement des dossiers : faire apparaître la possibilité de réaliser une enquête administrative interne avec effet de lever la stricte confidentialité, mettre en place une fiche explicative sur les préconisations possibles ou les alternatives au traitement du signalement, élaboration d’une liste des acteurs ressources internes ou externes avec les modalités d’accès

La F3SCT s’interroge sur la possibilité d’externaliser la mission de cellule de signalement qui éviterait une potentielle partialité de ses membres.

Nous demandons l’intégration dans le “process” signalement de ces différentes recommandations et que la F3SCT soit tenue informée de ces corrections.

Pour mémoire, des éléments avaient été présentées de manière plus complète lors de la réunion de la F3SCT du 30 mai 2024.

D’un commun accord, les membres demandent :

- **Que la présente résolution soit annexée au procès-verbal de la F3SCT du 26 SEPTEMBRE 2024 et publiée sur l’Intranet**
- **Que les demandes ci-dessus de la F3SCT soient prises en compte par la collectivité**
- **Qu’une réponse écrite de la collectivité à cette résolution soit également annexée au procès-verbal**